

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1) PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE

1. Le Mali est un pays enclavé d'Afrique de l'ouest s'étendant sur 1 241 238 km² et comptant près de 10 millions d'habitants en 1997. Bamako, la capitale, est peuplée d'environ 1 million d'habitants; les autres villes, dont les plus importantes sont Ségou, Mopti, Sikasso et Gao, comptent moins de 100 000 habitants. L'exode rural, notamment vers la capitale, est important: la proportion de la population qui habite les villes est passée de 14% en 1970 à 27% en 1995 (tableau I.1). L'analphabétisme (69% de la population totale en 1995) et la faiblesse de l'accès aux soins de santé ont contribué à maintenir le taux de mortalité infantile à un niveau élevé (123‰ en 1995); l'espérance de vie moyenne à la naissance est de 50 ans.

Tableau I.1
Données sociales de base, 1970-95

Indicateurs	1970	1990	1995
Population (millions)	5,3	8,1	9,0
Population urbaine (pourcentage)	14	24	27
Taux de croissance démographique annuel (pourcentage)	..	1,8	2,0
Taux de mortalité infantile (enfants < 1 an) (pour 1000 naissances)	204	166	123
Espérance de vie à la naissance	38	48	50
Dépenses publiques de santé (en pourcentage du PIB)	..	0,6	0,5
Dépenses publiques d'éducation (en pourcentage du PIB)	..	2,4	2,2
Analphabétisme (en pourcentage de la population)	..	68	69
- Hommes	..	59	61
- Femmes	..	76	77
Indicateur du développement humain (rang d'IDH/nombre total de pays)	..	156/160	171/175

.. Non disponible.

Source : Banque Mondiale, diverses publications; Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport mondial sur le développement humain, divers numéros.

2. Avec un produit national brut par habitant de 250 dollars EU en 1995, le Mali fait partie des pays les moins avancés.¹ L'agriculture (la culture du coton et l'élevage notamment) est la principale activité économique du pays; elle contribue à autour de 48% du PIB réel et mobilise environ 80% de la population active. Le Mali est le premier producteur de coton en Afrique subsaharienne: le coton contribue à environ 50% de ses recettes d'exportation de marchandises. L'élevage est pratiqué dans le nord d'où, pendant les saisons sèches, les troupeaux transhument vers le sud en quête de pâturages et de points d'eau (le sud étant plus fertile et propice aux cultures). Les troubles politiques dans le nord du pays au cours de ces dernières années ont freiné le développement de l'élevage. L'exploitation des réserves d'or a redynamisé le secteur minier: l'or a contribué à 17% des recettes d'exportation de marchandises en 1996. Le sous-sol malien renferme de nombreuses autres ressources: bauxites, uranium, platine, argent, lithium, fluorine, étain, barytine, cuivre, plomb et zinc.

3. Le secteur industriel manufacturier, encore peu développé du fait des coûts de production élevés, contribue à environ 13% du PIB. Il est largement tourné vers le marché intérieur et fabrique essentiellement des produits agro-alimentaires et textiles. En 1994, le secteur secondaire moderne était constitué de près de 180 unités industrielles situées pour la plupart dans la région de Bamako et employant 12 360 travailleurs permanents. Le secteur des services contribue pour environ 40% au

¹ Banque mondiale (1997).

PIB réel. Ce secteur, dominé par les services commerciaux, est celui qui attire le plus les activités informelles.

4. Au Mali, l'importance du secteur informel résulte de la faiblesse de l'emploi dans le secteur structuré et de l'urbanisation rapide. La contribution du secteur informel, d'environ un quart du PIB, a atteint 29% en 1994 avec la dévaluation du franc de la Communauté financière africaine (CFA), monnaie commune aux pays membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA, voir Annexe I.1). Les activités tertiaires représentaient 75% de la valeur ajoutée du secteur informel en 1996, avec 45% pour le commerce, 15% pour les services non commerciaux et 15% pour les transports. Un Acompte sur divers impôts et taxes (ADIT), de 5% de la valeur c.a.f. des importations, a été institué en 1993 et est prélevé au cordon douanier afin d'amener le contribuable informel à s'identifier; l'ADIT est déduit des autres impôts payables par le contribuable.

5. L'économie malienne est dépendante de l'extérieur: les transferts nets sans contrepartie représentent généralement plus de 50% des recettes d'exportation concentrées sur le coton, les produits d'élevage et l'or, sujets aux fluctuations des cours mondiaux. Les exportations de produits agricoles, y compris l'élevage, ont été plus fréquemment touchées par les sécheresses depuis les années quatre-vingts. Combinées avec l'accroissement de la production du coton, les sécheresses ont contribué aux pénuries de produits alimentaires, plus fréquentes depuis lors. Le Mali enregistre des soldes extérieurs structurellement déficitaires que même la dévaluation, en 1994, du franc CFA n'a pas permis de résorber. La dette extérieure du Mali était de 2,91 milliards de dollars EU en 1996 dont environ la moitié contractée auprès d'institutions multilatérales.

2) EVOLUTION ÉCONOMIQUE

i) De l'indépendance à 1991

6. Dès l'indépendance en 1960, le Mali opta pour une économie planifiée au sein de laquelle l'Etat, considéré comme le moteur du développement, élaborait des plans quinquennaux. Le monopole de l'Etat s'est concrétisé par la création de sociétés d'Etat. Le Mali quitta la Zone franc et créa le franc malien en 1962. L'éducation et le secteur des infrastructures ont été délaissés dès les premiers signes de difficultés économiques. Les arriérés de paiements intérieurs et la dette extérieure s'accumulaient. Les ressources publiques, assez faibles, étaient utilisées pour financer les pertes du secteur para-étatique ou pour subventionner des activités peu rentables. Face aux difficultés de paiements, surtout extérieurs, une série de réformes a été entreprise dès 1982. Malgré un assainissement financier notable, l'effort d'ajustement fut interrompu dès 1987.

7. Les premiers programmes d'ajustement structurel appuyés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont été mis en place en 1988; ils comportaient, entre autres, un Programme d'ajustement sectoriel des entreprises publiques (PASEP) et un Programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA). Les réformes ont permis: la réduction de l'intervention de l'Etat dans les activités rurales à partir de 1986; la libéralisation des prix des céréales en 1987; l'abolition des taxes à l'exportation de produits agricoles et d'élevage, et la libéralisation de la distribution des intrants en 1988; la restructuration de la filière coton et de plusieurs entreprises publiques, y compris la réduction de la part de l'Etat dans le capital de la Banque de développement du Mali en 1989; et l'élimination des quotas et valeurs mercuriales sur la plupart des importations puis des restrictions tarifaires et non tarifaires aux exportations en 1990-91.

8. Jusqu'en 1991, les résultats des réformes ont été mitigés. Les taux de croissance du PIB réel ont fluctué et, à l'instar des années 1981 et 1982, une croissance négative a été enregistrée en 1991. Grâce à la politique monétaire restrictive de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest – le

Mali ayant rejoint l'Union monétaire ouest africaine et donc la Zone franc en 1984 -, le taux d'inflation a été maintenu en-dessous de 5% entre 1987 et 1991. Toutefois, le déficit public était toujours au-dessus de 10% à fin 1991. Les performances extérieures du Mali sur la période ont été limitées par les aléas climatiques (l'économie étant fortement dépendante de l'agriculture, y compris l'élevage) et les fluctuations des cours mondiaux du coton et de l'or. Le programme a été interrompu en janvier 1991 en raison des troubles socio-politiques qui ont conduit à l'instauration des bases d'un régime démocratique au Mali.

ii) Situation après 1991

9. A la suite des changements politiques de 1991, le Mali a poursuivi ses réformes économiques, avec une interruption entre août 1993 et avril 1994 liée à des tensions socio-politiques. Deux facilités d'ajustement structurel renforcées ont été conclues avec le FMI: la première, de 1992 à 1996, et la seconde, de 1996 à 1999. L'assistance de la Banque mondiale aux réformes structurelles, y compris sectorielles, a été poursuivie.² Les réformes entreprises depuis 1988 ont été consolidées par , *inter alia*, la restructuration et la privatisation d'entreprises publiques, l'abolition de plusieurs taxes intérieures, y compris l'impôt sur les affaires et les services, et la redynamisation des administrations fiscale et douanière.

10. Les réformes ont permis une simplification substantielle de la structure des droits et taxes d'entrée, et la réduction de la pression fiscale qui incite aux fraudes. L'objectif des réformes tarifaires était de rationaliser le système de protection des produits locaux. Les procédures en matière d'importation et d'exportation ont été aussi simplifiées, notamment à travers la création d'un guichet unique au Ministère du commerce pour les formalités non douanières. Le franc CFA a été dévalué en janvier 1994 et, en 1995, le Mali a bénéficié d'une réduction de 67% (équivalente à 16,8 milliards de francs CFA) de la dette qu'elle a contractée auprès des membres du Club de Paris.

11. La dévaluation³, par son effet de substitution aux importations et de promotion des exportations, a permis d'accroître la production domestique de coton dont les exportations ont fortement augmenté, de céréales, et des fruits et légumes. Excepté 1993, les réformes ont contribué à maintenir le taux de croissance du PIB réel à un niveau supérieur à celui de la croissance démographique qui est d'environ 2%. Après avoir atteint 23,2% en 1994 (en raison de la dévaluation), l'inflation a chuté à moins de 7% en 1996 (tableau I.2). Toutefois, les effets des réformes sur le déficit public n'ont été perceptibles qu'en 1996 et 1997 où les ratios du déficit par rapport au PIB se sont établis à des niveaux voisins de ceux de 1990. Les performances extérieures du Mali ont généralement été assez faibles sur la période, excepté les résultats estimés pour 1997.

² Banque mondiale (1996).

³ La dévaluation du franc CFA a résulté en une dépréciation du taux de change effectif réel (TCER): ce taux était à 18% en-dessous de son niveau de 1993 qui était à 12% en-dessous de celui de 1980. Au total, en 1995, le TCER était à 33% en-dessous de son niveau de 1970.

Tableau I.2
Indicateurs économiques de base, 1990-97

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ^a
PIB nominal (milliards de francs CFA)	672,7	693,0	723,0	714,0	978,5	1182,5	1322,7	1453,0
PIB nominal (millions de dollars EU)	2450,8	2455,0	2732,5	2521,1	1762,5	2368,7	2585,3	2751,9
PIB nominal par habitant (en dollars EU)	301,4	293,2	322,8	291,5	199,6	262,8	281,3	293,9
dont : investissement fixe par habitant	57,7	60,6	63,9	59,5	50,9	66,3	67,8	67,0
PIB à prix constant (variation en %)	0,4	-0,1	8,5	-4,4	2,6	7,0	4,3	5,7
Prix à la consommation (variation en %)	0,6	1,8	-6,3	-0,2	23,2	13,4	6,8	..
Taux de change (franc CFA/dollar EU)	274,5	282,3	264,6	283,2	555,2	499,2	511,6	528
Taux de change effectif réel (base 100 en 1990) ^b	100	98,5	90,3	88,3	62,3	67,7	70,9	..
Masse monétaire (M2 ; variation en %)	-9,0	16,4	-2,8	11,6	37,8	20,1	10,3	..
Taux d'intérêt (Taux d'escompte fin de période en %)	11,0	11,0	12,5	10,5	10,0	7,5	6,5	..
Dette extérieure (en % des exportations en francs CFA)	433	443	589	467
Réserves internationales brutes (en millions de dollars EU)	198	326	314	340	229	330
Réserves internationales brutes (en mois d'importations)	3	5	4	..	3	4
<u>Répartition sectorielle du PIB réel</u>								
Agriculture	..	46,7	49,4	46,3	48,4	49,7	48,4	..
Industries manufacturières	..	9,3	8,9	9,7	9,6	9,6	9,8	..
Exploitations minières	..	2,3	2,3	2,3	2,1	2,1	2,4	..
Services	..	41,7	39,4	41,7	39,9	38,5	39,4	..
Commerce (% PIB aussi)	..	17	16,7	17,8	17,2	16,7	17	..
<u>Emploi du PIB (en % du PIB) :</u>								
Consommation privée	80	79	76	79	77	76	80	76
Consommation publique	14	17	18	17	19	17	16	15
Investissement	20,6	17	21	19	24	25	21	22
Exportations nettes de marchandises et de services non facteurs	-14,6	-13	-15	-15	-20	-18	-17	-13
Épargne brute	13	15	16	14	19	18	15	17
<u>Comptes de l'Etat (en % du PIB) :</u>								
Recettes totales (hors dons)	17,3	15,8	13,8	14,7	14,2	15,0	16,4	15,8
dont : Droits d'entrée sur les importations	5,6	5,5	5,3	6,7	5,6	6,1	7,1	7,0
Dépenses totales	25,8	27,7	25,5	24,8	28,6	26,0	24,5	24,8
Solde ^c	-8,5	-11,9	-11,7	-10,1	-14,4	-11,0	-8,2	-9,0
Solde primaire ^d	-6,2	-10,2	-9,9	-8,5	-12,0	-9,5	-7,1	-7,9
<u>Balance des paiements (en % du PIB) :</u>								
Balance commerciale	-4,9	-6,0	-6,6	-4,9	-4,2	-4,6	-6,0	1,0
Balance des opérations courantes (hors dons publics)	-14,4	-14,8	-19,1	-13,3	-11,6	-16,1	-20,8	-10,3

.. non disponible

a estimations

b Une baisse de l'indice du taux de change effectif réel indique une dépréciation.

c Solde = recettes totales - dépenses totales

d Solde primaire = recettes totales (hors dons) - dépenses totales (hors intérêts sur la dette).

Source: Autorités maliennes.

3) RÉSULTATS COMMERCIAUX

12. Le Mali enregistre des soldes extérieurs structurellement déficitaires. Les exportations ne couvrent généralement qu'environ la moitié des importations, occasionnant ainsi un déficit permanent de la balance commerciale. Toutefois, une tendance à la baisse des montants (en dollars EU) du déficit commercial est enregistrée depuis 1993. Le déficit structurel de la balance courante du Mali résulte de ceux de la balance commerciale et des services que les transferts nets sans contrepartie, aussi bien officiels que privés – les transferts nets officiels représentent en moyenne près des trois quarts du total et les transferts privés proviennent notamment des revenus des travailleurs maliens de l'étranger -, quoiqu'importants, ne parviennent pas à combler (tableau I.3).

Tableau I.3
Evolution de la balance des paiements, 1993-96
(Millions de dollars EU et pourcentage)

	1992	1993	1994	1995	1996
	(Millions de dollars EU)				
Balance commerciale	-162,5	-120,1	-114,4	-115,0	-105,7
Services nets	-378,7	-299,1	-288,4	-387,6	-351,3
Intérêts sur dette extérieure	-46,5	-37,8	-43,0	-35,3	-27,8
Fret et assurance	-187,8	-180,8	-175,8	-215,3	-218,3
Autres services	-144,4	-80,5	-69,5	-137,0	-105,2
Transferts sans contrepartie nets privés	74,1	93,6	84,8	95,8	89,9
Transferts sans contrepartie nets publics	370,4	249,3	254,3	249,2	251,2
Balance courante (hors dons)	-467,1	-325,6	-317,9	-406,9	-367,1
Balance globale	11,3	37,4	81,8	81,9	127,8
	(Pourcentage du PIB)				
Balance commerciale/PIB	-6,6	-4,9	-4,2	-4,6	-6,0
Balance courante (hors dons)/PIB	-19,1	-13,3	-11,6	-16,1	-20,8
Dons/PIB	15,1	10,2	9,3	9,9	14,3
Exportations f.a.b.	11,9	13,4	15,9	17,3	16,9
Importations c.a.f.	25,0	26,9	35,7	33,6	30,8

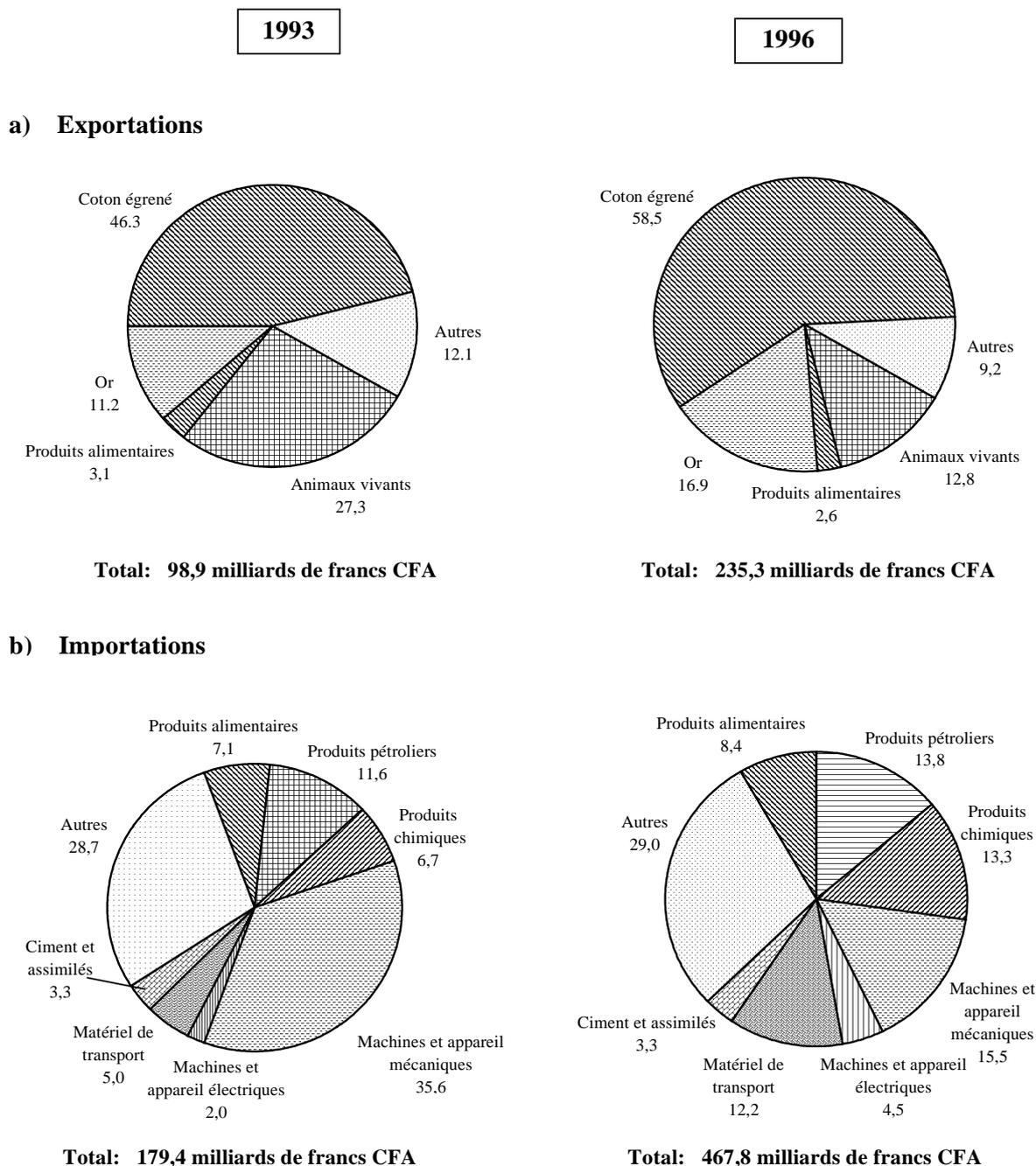
Source: Autorités maliennes.

i) Echanges de marchandises

13. La part des exportations dans le PIB nominal a sensiblement progressé depuis 1992. L'importance des principales sources de recettes d'exportation s'est toutefois altérée entre 1993 et 1996. La dépendance des recettes d'exportation du coton s'est accrue: en 1996, les exportations de coton ont atteint 58% des exportations totales contre 46% en 1990 (graphique I.1). La part des exportations d'or a progressé alors que celle du bétail a fortement diminué, ce qui fait de l'or la deuxième source de recettes d'exportation, suivie des produits d'élevage. La croissance des recettes provenant de ces différents biens explique la progression de la part des exportations dans le PIB. La dévaluation du franc CFA a consolidé la tendance à la hausse enregistrée au niveau des exportations depuis 1993.

Graphique I.1 Exportations et importations selon les principaux groupes de produits, 1993 et 1996

Pourcentage



Source: Autorités maliennes.

14. La propension moyenne à importer (le ratio des importations par rapport au PIB) au Mali a une tendance à la hausse depuis le début des années quatre-vingt-dix. Cette tendance, que la dévaluation du franc CFA en 1994 n'a pas renversée, est liée, entre autres, aux réformes de libéralisation commerciale, et à la nature de certains biens importés, dont la demande est peu compressible et que le changement de parité a renchéris. Les machines et appareils mécaniques, les produits pétroliers et chimiques, et le matériel de transport figurent parmi les principales importations du Mali (graphique I.1). La hausse de la part des produits chimiques dans les importations totales entre 1993 et 1996 résulte surtout de la demande d'engrais et de produits phytosanitaires et vétérinaires, nécessaires aux performances agricoles enregistrées par le Mali. L'augmentation de la part du matériel de transport dans les importations est le fait d'une forte demande de véhicules d'occasion étrangers. Au total, les biens dont les demandes ont été peu affectées par la dévaluation du franc CFA sont ceux dont les parts dans les importations ont augmenté; tel ne fut pas le cas des machines et appareils mécaniques.

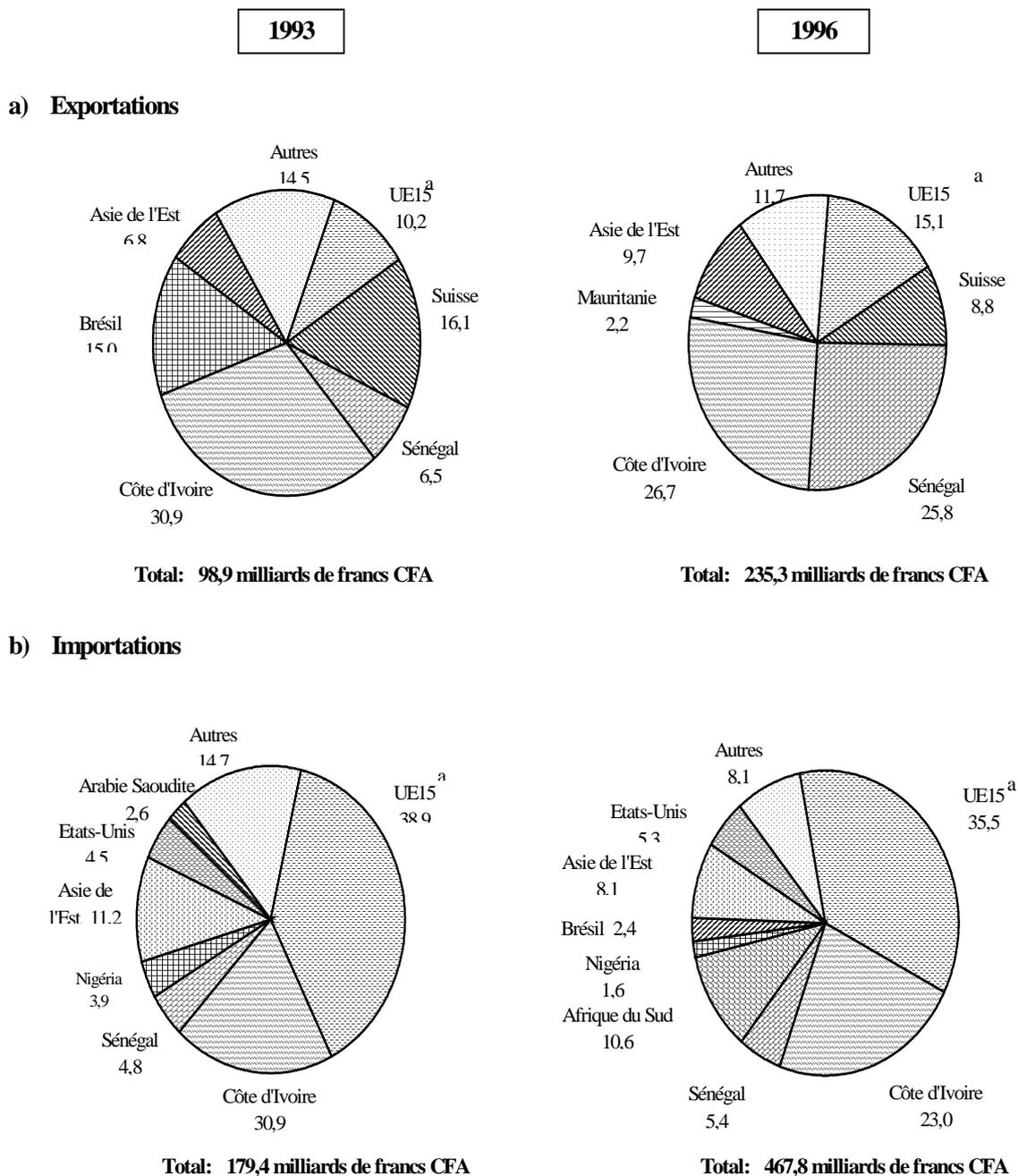
15. Le Mali réalise plus de la moitié de ses recettes d'exportation avec les pays en développement, surtout ceux de l'UEMOA (graphique I.2). L'accroissement des exportations maliennes à destination des autres pays de l'UEMOA résulte, non seulement de la mise en place des premières mesures devant aboutir à la création de l'Union douanière, mais aussi de l'effet de substitution aux importations hors-union favorisé par la dévaluation du franc CFA. La Côte d'Ivoire et le Sénégal étaient les principaux destinataires des exportations maliennes en 1996. Les principaux produits exportés par le Mali vers les autres pays de la sous-région ouest-africaine sont les animaux sur pieds et le poisson séché ou fumé.

16. L'Union européenne est le principal fournisseur du Mali, suivie de la Côte d'Ivoire, cette dernière et la France fournissant chacune plus d'un cinquième des importations maliennes. L'accroissement des importations en provenance de la Côte d'Ivoire et du Sénégal résulte de l'effet de substitution aux importations hors-UEMOA évoqué ci-dessus (graphique I.2). L'entrée en exploitation des mines de Sadiola en 1996 explique le fait que les importations en provenance d'Afrique du Sud, quasi nulles en 1993, aient représenté plus de 10 % du total en 1996.

17. De l'Union européenne, le Mali importe les biens d'équipement (ceux nécessaires à l'exploitation de la mine de Sadiola ont été importés d'Afrique du Sud), des matériaux de construction, et des produits chimiques et pharmaceutiques. Les produits alimentaires sont importés principalement des autres pays de la sous-région ouest-africaine, à l'exception du riz fourni par les pays asiatiques.

Graphique I.2 Exportations et importations par partenaire, 1993 et 1996

Pourcentage



a Les statistiques prises en compte sont celles disponibles sur les échanges avec la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Royaume-Uni, le Belgique-Luxembourg, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Source: Autorités maliennes.

ii) Commerce des services

18. Le Mali est un importateur net de services. Le fret et l'assurance sont les principales sources du déficit de son compte extérieur des services; leurs soldes qui ont contribué en moyenne à près de 60% des déficits de ce compte sur la période 1992-97 se sont aggravés de plus de 20% pour atteindre (- 215,3) millions de dollars EU en 1995 (tableau I.3). L'évolution des services de fret et d'assurance reflète celle des importations de marchandises (section 3)i).

19. Les intérêts sur la dette extérieure constituent une autre source importante du déficit du compte des services; grâce aux différents accords de réaménagement de la dette conclus avec les créanciers, notamment ceux du Club de Paris, la Chine et l'ex-URSS, la contribution du poste des intérêts au déficit du compte extérieur des services a pu être réduite de son niveau de près de 15% en 1994 à autour de 8% actuellement. Toutefois, étant donné que les différents prêts sont libellés en devises, l'équivalent en francs CFA des intérêts a été alourdi par le changement de parité: il a atteint 23,9 milliards de francs CFA en 1994 et est estimé à 15,8 milliards de francs CFA en 1997.

4) INVESTISSEMENTS

20. Les investissements locaux et étrangers au Mali ont une tendance à la hausse depuis la seconde moitié des années quatre-vingts, plus précisément depuis le démarrage des réformes économiques. La formation brute de capital fixe est passée de 16,4% du PIB en 1985 à un niveau estimé à près de 23% en 1997, après avoir dépassé 25% en 1994 et 1995 (tableau I.4). Les niveaux relativement élevés des années 1994-96 pourraient s'expliquer par les nouveaux investissements, les réajustements des coûts de ceux en exécution ou programmés avant la dévaluation, et l'absence d'une croissance soutenue de l'activité économique, en raison notamment des insuffisances enregistrées dans le choix et l'exécution des projets.

21. Le nombre de projets d'investissement n'a cessé d'augmenter depuis 1994 (tableau I.4): au cours de l'année 1997, 118 projets, représentant un investissement total d'environ 64,3 milliards de francs CFA et créant 3025 emplois, ont été déposés.

22. De 1985 à 1994, les flux nets d'investissements directs étrangers (privés) au Mali ont été faibles en comparaison avec la moyenne en Afrique subsaharienne (0,14% du PIB contre 0,58% pour le groupe). Les investissements directs privés étrangers agréés au code ont progressé depuis lors, en passant de 0,3% du PIB en 1995 à 0,7% en 1997: les montants agréés au titre de 1995 représentaient près du triple de ceux de 1994 et seulement environ le tiers de ceux de 1997 (tableau I.5). Excepté 1995, l'industrie chimique (notamment les entreprises pharmaceutiques et de produits vétérinaires, celles produisant des engrais, des insecticides, de la chaux et peinture) a régulièrement reçu plus de 60% de ces investissements.

23. Le manque d'infrastructures de base, y compris de moyens de communication, et les difficultés d'accès aux services de base et, par conséquent, le niveau élevé de leurs coûts, figurent parmi les facteurs qui freinent la progression des investissements au Mali. A ces facteurs, les résultats d'un atelier de travail tenu en 1998 ont ajouté: la faible implication des bénéficiaires dans l'identification et la formulation des projets; l'absence d'un fonds national d'études des projets; la faible application des critères de programmation; le faible niveau de formation; et le manque de coordination des projets.⁴

⁴ La Lettre Afrique Expansion n° 548, 18 mai 1998.

Tableau I.4
Formation brute de capital fixe , 1985 et 1990-97
(Milliards de francs CFA et pourcentage du PIB)

	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ^a
Formation brute de capital fixe (milliards de francs CFA)	90,8	128,3	141,9	143,7	144,8	248,7	297,7	319,2	332,6
- Secteur public	32,2	35,7	43,8	41,6	40,7	66,7	86,7	91,9	98,4
- Secteur privé	58,6	92,6	98,1	102,1	104,1	182,2	211,0	227,3	234,2
Formation brute de capital fixe (pourcentage du PIB)	16,4	19,1	20,5	19,9	20,3	25,4	25,2	24,1	22,9
- Secteur public	5,8	5,3	6,3	5,8	5,7	6,8	7,3	6,9	6,8
- Secteur privé	10,6	13,8	14,2	14,1	14,6	18,6	17,8	17,2	16,1
Pour mémoire						1994	1995	1996	1997^b
Nombre de projets						67	65	93	118
Investissement prévisionnel (milliards de francs CFA)						10,3	20,8	27,9	64,3
Emplois prévisionnels						1351	1727	1878	3025

a Estimations.

b Jusqu'au 30 novembre 1997.

Source: Autorités maliennes.

Tableau I.5
Investissements directs étrangers: projets agréés au code des investissements, 1994-97
(Montants en millions de francs CFA)

Branches	1994		1995		1996		1997	
	Montant	Nombre de projets	Montant	Nombre de projets	Montant	Nombre de projets	Montant	Nombre de projets
Agro-alimentaire	151,1	3	2099,7	4	600,0	1	1154,0	2
Chimie	744,4	1	1333,8	1	3879,5	6	6923,9	3
Textile	325,7	1	0	0	0	0	0	0
Services	8,5	1	0	0	373,2	2	598,9	4
Autres industries manufacturières	0	0	68,7	1	0	0	1152,4	3
Minerais	0	0		0	759,1	1	278,6	1
Total	1229,7	6	3501,1	6	5611,8	10	10107,7	13

Source: Autorités maliennes.

5) PERSPECTIVES

24. L'objectif principal du gouvernement pour les dix prochaines années est d'accroître annuellement le PIB réel de 5 à 6%, de ramener l'inflation mesurée par le déflateur du PIB à 2,5% à partir de 1998 et de réduire le déficit extérieur courant de la balance des paiements (hors transferts officiels) à moins de 9% du PIB d'ici 1999.

25. Pour atteindre ces résultats, le gouvernement compte poursuivre l'assainissement des finances publiques à travers l'amélioration de la performance des administrations fiscale et douanière, l'unification des taux de la taxe sur la valeur ajoutée, l'élimination des exonérations, et la poursuite des réformes dans le secteur des entreprises publiques, y compris la privatisation de certaines d'entre elles, et la réduction des dépenses publiques. L'amélioration des conditions sociales (santé et éducation surtout) passera par une meilleure allocation des ressources de l'Etat dans ce domaine et la prise en charge d'une partie des dépenses y afférentes par les populations concernées.

26. La diversification des activités économiques et donc de la production et des exportations est également envisagée. La production de biens intensifs en main-d'oeuvre et pour lesquels le Mali dispose d'avantages comparatifs (produits textiles et agro-industriels) fait partie des pistes à explorer. En vue de fournir, sur une base régulière, les intrants à ces industries, il est envisagé, dans le secteur agricole, par exemple, de répandre le recours aux techniques d'irrigation, surtout dans la culture du coton et du riz. Enfin, il est question de diversifier les activités rurales, y compris les cultures, afin de limiter les conséquences liées aux fluctuations des cours mondiaux du coton sur les revenus des paysans.

ANNEXE I.1 : RÉGLEMENTATION DES CHANGES⁵

27. Au sein de la Zone franc, le Mali fait partie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), dont l'institut d'émission est la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).⁶ La monnaie en cours à l'intérieur de l'Union est le franc de la Communauté financière africaine (CFA) rattaché au franc français par un taux fixe. Cette parité a été portée de 50 à 100 francs CFA pour un franc français en janvier 1994. La BCEAO, tout comme la Banque des États de l'Afrique Centrale (l'équivalent de la BCEAO en Afrique Centrale), dispose d'un "compte d'opérations" (auprès du Trésor français), dans lequel sont versés au moins 65% de ses avoirs en devises; elle utilise ce compte pour exécuter les transferts hors de la zone.⁷ La particularité de ce compte est qu'il peut devenir débiteur, sans limites fixées a priori, grâce à l'engagement pris par la France de garantir, de manière illimitée, la convertibilité des francs CFA.

28. Les taux de change du franc CFA avec les autres devises sont déterminés à partir des taux de change correspondants du franc français. Une commission de 0,25% est prélevée par les banques et les bureaux de poste sur tous les transferts hors de l'UEMOA et reversée au Trésor public malien. Aucune taxe n'est perçue sur les ventes ou les achats de devises. Les opérations de change à terme sont soumises à l'autorisation du Ministère des finances, responsable du contrôle des changes. Les paiements (excepté pour des transactions en or et l'émission, publicité et offre d'instruments financiers) et les transferts de capitaux à l'intérieur de la zone sont libres. Tous les pays de la zone disposent, en principe, d'une réglementation commune de changes vis-à-vis des pays tiers. Les paiements des pays de l'UEMOA avec la Gambie, le Ghana, le Liberia, la Mauritanie, le Nigeria et la Sierra Leone s'effectuent normalement par l'intermédiaire de la Chambre de compensation d'Afrique de l'Ouest, remplacée en 1995 par l'Agence monétaire ouest-africaine (AMAO). Le Mali, à l'instar des autres pays de l'UEMOA, a signé l'Article VIII (Sections 2,3 et 4) des Statuts du Fonds monétaire international le 1er juin 1996.

29. Les importations et exportations d'une valeur supérieure à 500 000 francs CFA doivent obligatoirement être domiciliées auprès d'une banque agréée. Les résidents sont tenus d'encaisser et de rapatrier auprès de la banque domiciliataire, dans un délai d'un mois à compter de la date d'exigibilité du paiement, toutes les créances sur l'étranger (y compris sur les pays de la Zone franc dont ceux de l'UEMOA) nées de l'exportation de marchandises; le paiement des exportations vers tous les pays étrangers (y compris ceux de la Zone franc) est exigible dans les 180 jours qui suivent l'arrivée des marchandises à destination. Les recettes provenant de transactions invisibles doivent être recouvrées et rétrocédées dans les deux mois qui suivent la date d'exigibilité ou d'encaissement.

30. Les paiements relatifs aux transactions invisibles (à l'exception de ceux effectués à l'intérieur de la Zone franc), les transferts de bénéfices, dividendes et redevances à des non-résidents, les transferts de capitaux à l'extérieur de la zone, les investissements effectués à l'étranger par des

⁵ La réglementation des changes au sein de la zone franc est décrite dans FMI (1997) et OMC (1997). La présentation qui suit se base en grande partie sur ces deux sources.

⁶ Les pays de l'UEMOA sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La BCEAO a son siège à Dakar et des agences dans chacun des Etats membres. En plus des pays de l'UEMOA, la Zone franc comprend la France et ses départements et territoires d'outre-mer, Monaco, les pays membres de la Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale (CEMAC), c'est-à-dire le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad, dont la Banque centrale est la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), et les Comores.

⁷ Convention de Compte d'opérations, Dakar, 1973. Chaque banque centrale tient à son tour un compte courant ordinaire du Trésor français sur les places où elle dispose d'installations propres; le compte d'opérations est débité ou crédité du montant des transferts provoqués par le nivellement ou l'approvisionnement de ce compte (Article 3).

résidents, les investissements directs étrangers au Mali, les emprunts à l'étranger, de même que l'émission, la publicité et la mise en vente de valeurs mobilières étrangères au Mali, sont soumis à l'approbation préalable du Ministre des finances.⁸ Tous les règlements opérés de l'étranger vers le Mali en vue de la constitution d'investissements directs ou de tout autre investissement, doivent être effectués par l'entremise d'un intermédiaire agréé et donner lieu, soit à cession de devises sur le marché des changes, soit à débit d'un compte étranger en francs.

31. Les étrangers travaillant au Mali peuvent transférer jusqu'à 50% de leur salaire à l'étranger s'ils vivent avec leur famille dans le pays, et jusqu'à 80% si leur famille réside à l'étranger. Les montants que peuvent emporter les résidents se rendant hors de la Zone franc sont plafonnés à 1 000 000 francs CFA par personne et par voyage touristique, et à 200 000 francs CFA, par jour et par personne, pour un voyage d'affaires de plus d'un mois. Les voyageurs peuvent apporter au Mali un montant illimité de billets de banque émis par la BCEAO ou la Banque de France. Les billets de banque étrangers apportés par des résidents doivent être cédés à une banque intermédiaire agréée dans les huit jours. En août 1993, à la suite d'une hémorragie de capitaux, la BCEAO a suspendu le rachat automatique des billets de son émission exportés à l'extérieur de l'UEMOA.

⁸ En pratique, les banques intermédiaires agréées et les bureaux de poste sont habilités à effectuer les transferts jusqu'à 500 000 francs CFA.